



Revue de presse

N° 51 - vendredi 9 mai 2014

SOMMAIRE

	<u>Dossier</u> Rythmes scolaires : le fiasco	2 mai 2014
	Nouveau revers pour les rythmes scolaires	6 mai 2014
	Rythmes scolaires : le « crash test » de Benoît Hamon	6 mai 2014
	Le pouvoir miné par les rythmes scolaires. Une piètre diversion politique et pédagogique.	7 mai 2014
	A chaque Fédération son stade	6 mai 2014
	TREC : Ce week-end, le site de Mercoirol accueille une manche de la Coupe d'Europe	8 mai 2014
	Rencontre ministérielle	2 mai 2014
	Equitation pour tous	2 mai 2014
	Opération Equitation pour tous	2 mai 2014
	Le Western s'invite aux Jeux Mondiaux Equestres en Normandie	8 mai 2014
	Cavaliers et chineurs attendus au parc équestre	8 mai 2014
	Profitez de l'opération équitation pour tous	9 mai 2014
	L'équitation pour tous en Midi-Pyrénées	






Rythmes scolaires : le fiasco

Le numéro 2 du ministère de l'Éducation nationale, qui portait le projet Peillon, a démissionné quelques jours avant la présentation du décret assouplissant une réforme largement vidée de sa logique.

Dernier épisode dans le feuilleton de la réforme des rythmes scolaires : Jean-Paul Delahaye, le directeur général de l'enseignement scolaire, a présenté mercredi sa démission. Lundi 5 mai, il devait présider le Conseil supérieur de l'éducation. Au programme, le nouveau décret modifiant la réforme. Élaboré par Delahaye depuis dix-huit

mois, ce projet a connu de nombreuses vicissitudes. Les élus locaux la critiquaient, notamment pour sa complexité. Le nouveau ministre, Benoît Hamon, a promis des améliorations de la copie initiale, sans parvenir à dissimuler une impression de renoncement dans l'élaboration d'une réforme devenue un boulet pour le gouvernement. **PAGE 8**

Benoît Hamon, ministre de l'Éducation nationale.



ÉDITORIAL par Yves Thréard ythreard@lefigaro.fr

Zéro pointé

A elle seule, l'histoire de la réforme des rythmes scolaires résume ce qu'auront été les deux premières années du quinquennat de François Hollande : un échec. Pour ne pas dire une déroute.

À quatre mois de la rentrée des classes, nul n'est capable de dire à quoi ressemblera une semaine d'école en 2014-2015. C'est extrêmement grave. Et dire que le nouveau président de la République entendait placer son mandat sous le signe de la jeunesse ! Il mérite un zéro pointé.

Parti la fleur au fusil pour refonder l'école, son ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, avait fait de l'allègement quotidien des rythmes scolaires l'un des « marqueurs » de la politique socialiste. L'affaire s'annonçait bien puisque parents, enseignants, syndicats, droite et gauche semblaient approuver l'initiative. Au moins sur le papier.

On connaît la suite... Le dogmatisme d'un ministre qui se prenait pour le Jules Ferry des temps modernes et l'impréparation du dossier aboutirent à un fiasco. Manquaient l'argent et le personnel nécessaires pour as-

surer les activités périscolaires. Seules 17 % des communes appliquent aujourd'hui la semaine de quatre jours et demi. Et, souvent, les enfants sont plus fatigués qu'auparavant. Benoît Hamon, qui a succédé à Vincent Peillon, a promis des assouplissements. Il

D'autres réformes paraissent plus urgentes que celle des rythmes scolaires

« usine à gaz » pour ne pas faire perdre la face au gouvernement ?

L'Éducation nationale, qui souffre de mille maux, n'avait pas besoin de ce ratage calamiteux. Bien d'autres réformes, celles du collège unique et de l'apprentissage notamment, paraissaient plus urgentes. Dans ce domaine-là aussi, deux ans ont été perdus. ■

devait les présenter lundi. Mais le n° 2 de son ministère, homme clé de la réforme, vient de jeter l'éponge. C'est donc l'inconnu absolu pour la prochaine rentrée. Va-t-on revenir à la semaine de quatre jours ? Hamon va-t-il inventer une nouvelle



vendredi 2 mai 2014 LE FIGARO

8 | SOCIÉTÉ

Rythmes scolaires : le bras droit du ministre claque la porte

Directeur général de l'enseignement scolaire, Jean-Paul Delahaye, proche de Vincent Peillon, avait porté la réforme.

MARIE-ESTELLE PECH @MariEstellePech

ÉDUCATION Jean-Paul Delahaye a démissionné mercredi 30 avril de son poste de directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO). Un poste stratégique et très politique puisque l'homme qui l'occupe élabore la politique éducative et assure sa mise en œuvre.

Cette annonce ne surprend qu'à moitié, car ce grand commis de l'État avait annoncé de longue date à ses proches qu'il quitterait ses fonctions « avant juin ou juillet 2014 ». Son départ précipité de quelques semaines a cependant une signification politique.

Elle intervient à un mauvais moment pour Benoît Hamon puisque Jean-Paul Delahaye devait présider lundi 5 mai le Conseil supérieur de l'éducation. Au programme, le nouveau décret sur les rythmes scolaires qu'il faut présenter aux syndicats. Est-ce à dire que ce haut fonctionnaire est parti pour ne pas avoir à annoncer lui-même le détricotage partiel d'une réforme qu'il avait élaboré depuis dix-huit mois ?

De fait, dès le lendemain du remaniement ministériel, il avait prévenu le nouveau ministre de l'Éducation,

Benoît Hamon, de son souhait d'anticiper un peu son départ à la retraite. Jean-Paul Delahaye a très mal vécu l'éviction de Vincent Peillon, dont il était très proche depuis une dizaine d'années. Si ce fin connaisseur des rouages administratifs de l'Éducation nationale et des équilibres syndicaux a décidé de prendre ses distances, c'est aussi parce que l'orientation politique du gouvernement concernant l'éduca-

Beaucoup s'inquiètent de la difficulté à remplacer dans l'urgence ce fin politique

tion avait fini par le décevoir, selon ses proches.

« Jean-Paul Delahaye n'a rien personnellement contre Hamon. Il en veut surtout à François Hollande, qui ne s'est jamais intéressé à l'Éducation nationale. Ce dernier considère qu'à partir du moment où il a mis 60 000 postes d'enseignants sur la table, il n'est plus question d'entendre parler d'éducation pour le reste du quinquennat. Hollande veut bien telle ou telle réforme à condition qu'elle ne fasse aucune vague », affirme

l'historien Claude Lelièvre, qui a lui-même participé à l'élaboration du programme éducatif du Parti socialiste lors de l'élection présidentielle de 2012.

Aux yeux de François Hollande, la réforme des rythmes scolaires a suscité trop de critiques pendant les municipales. Avec le remaniement, Jean-Paul Delahaye suspectait - à raison - un retour en arrière plus important que ce qu'il était prêt à accepter.

Les relations s'étaient par ailleurs tendues depuis quelques mois entre le ministère de l'Éducation et Bercy, où l'on considère que l'Éducation devrait davantage contribuer à la réduction des dépenses publiques. Le fait que, d'une façon ou d'une autre, l'Éducation aurait « à payer » lors de la deuxième partie du quinquennat aurait inquiété cet ancien boursier, issu d'une famille très modeste. La récente évocation par le gouvernement d'un plan de modération des bourses étudiantes « l'a particulièrement agacé. Il n'avait pas envie de vivre ça », explique-t-on.

Enfin, il était « très éprouvé » par les tensions au sein du cabinet de Vincent Peillon, ces derniers mois. Il était à couteaux tirés avec Alexandre Siné, le jeune chef de cabinet du ministre, habitué, selon Delahaye, à humilier ver-



Jean-Paul Delahaye (à gauche) avec Benoît Hamon, le 9 avril à Paris. VINCENT ISORE/IPS

balement les services du directeur de l'enseignement scolaire et à les dénigrer professionnellement. Des mails d'une violence rare ont filtré dans la presse, démontrant les relations tendues entre les deux hommes.

Les syndicalistes et autres spécialistes de l'éducation, tous unanimes sur les capacités d'écoute et le professionnalisme de Delahaye, s'inquiètent désormais de la difficulté à remplacer

dans l'urgence ce fin politique. Et ce alors même que le cabinet de Benoît Hamon vient de poser ses valises rue de Grenelle. Y a-t-il le péril en la demeure ? « N'exagérons pas. Les proches de Vincent Peillon voudraient le laisser croire. Mais personne n'est irremplaçable », commente-t-on dans l'entourage de Hamon. Les noms de Florence Robine et de Béatrice Gillet, deux recrues, circulent parmi d'autres. ■



La fin de la réforme « révolutionnaire » de Vincent Peillon

LE NOUVEAU décret sur les rythmes scolaires sera présenté lundi 5 mai pour un vote consultatif devant le Conseil supérieur de l'éducation, que devait présider Jean-Paul Delahaye, démissionnaire depuis mercredi. Benoît Hamon a déjà dévoilé les assouplissements qui seront inscrits dans ce texte. La possibilité est désormais donnée de rassembler les activités périscolaires de l'école primaire en une seule demi-journée et d'envisager un allongement de l'année scolaire en rognant les vacances.

Sans renoncer aux cinq matinées de classe hebdomadaires, le nouveau texte autorise notamment des semaines de huit demi-journées au lieu de neuf, pour regrouper les trois heures d'activités périscolaires en un seul après-midi, afin d'aider les communes ayant des difficultés à mettre en œuvre la réforme.

La réforme révolutionnaire promise par Vincent Peillon, se voulant davantage respectueuse des rythmes de l'enfant français, semble tombée aux oubliettes. Tous les spécialistes étaient d'accord pour considérer qu'il était nécessaire de modifier en profondeur notre organisation scolaire, laquelle concentre un maximum d'heures de cours sur un minimum de jours pour les jeunes enfants.

À l'épreuve de la réalité et notamment de l'hostilité des élus locaux, le discours politique a changé. L'une des mesures phares du ministère se voit vidée de sa logique, six mois seulement après sa mise en œuvre.



Les activités périscolaires pourraient être rassemblées en une seule demi-journée et un allongement de l'année scolaire, en rognant sur les vacances, est envisagé.

Certes le gouvernement maintient cinq matinées de classe par semaine et revient en cela, comme il l'avait promis, sur la réforme de 2008 mise en place par Xavier Darcos, alors ministre de l'Éducation nationale : la réforme de ce dernier avait consisté, de facto, à supprimer le samedi matin et le mercredi matin à l'école pour tout concentrer sur quatre jours d'école.

« Avec ce nouveau texte, on revient simplement à la situation d'avant Darcos. On ne fait pas mieux pour les enfants. C'est désolant », soutient l'historien de l'éducation Claude Lelièvre, proche du Parti

socialiste. Bref, après dix-huit mois de conflits, beaucoup de bruit pour rien... Ou pas grand-chose pour aboutir à du surplace.

L'enjeu de cette réforme présentée comme l'une des plus importantes du ministère était de diminuer la durée des journées de cours au-dessous de six heu-

res par jour en organisant à la place des « activités périscolaires » deux fois par semaine. Une organisation, complexe et coûteuse à mettre en place dans les petites villes et les villages. Ces dernières seront certainement les plus nombreuses à adopter la nouvelle possibilité de regrouper les activités périscolaires en une demi-journée. Ce regroupement semble aussi être « une nouvelle manière de cultiver les quelques enseignants réfractaires en leur annonçant que leur week-end démarquera le vendredi midi », analyse le syndicat de l'éducation populaire, le SEP-Unsa.

Même si l'Association des maires de France (AMF) a exprimé sa satisfaction à l'annonce de cet assouplissement permettant des économies de transport et de personnel, Jacques Pellissard disait mercredi encore ses « espoirs » que l'État « pérennise » l'aide aux communes pour la réforme des rythmes, après un entretien avec Manuel Valls. L'arbitrage sur cette question jugée cruciale par les collectivités locales devrait être annoncé la semaine prochaine après le Conseil des ministres. Le président de l'AMF a dit avoir « de bons espoirs, mais purement humains » qu'une solution satisfaisante soit trouvée. ■

M.-E.P.

ZOOM

Plan antidiyah : numéro vert activé en France

Le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, a annoncé mercredi l'activation du numéro vert (0 800 005 696) dans le cadre de son plan de lutte contre les filières djihadistes, sujet dont il s'est entretenu dans la journée avec des homologues européens à Londres. Cette réunion a notamment permis de constater que « le buscèlement des ressortissants européens ne se fait pas au contact de la fréquentation de l'islam radical dans les mosquées », a précisé Bernard Cazeneuve. Quelques heures plus tôt, devant la commission des lois de l'Assemblée, le ministre a rappelé que 285 Français sont engagés en Syrie, soit « une hausse de 75 % ces six derniers mois ». Quelque 120 « seraient en transit vers la Syrie, 25 ont été tués lors des combats et une centaine seraient revenus en France après avoir combattu », a-t-il ajouté. 116 femmes et une trentaine de mineurs sont aussi concernés par ces filières.

CHRISTIAN JACOB

PRÉSIDENT DU GROUPE UMP À L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Les enseignants, les chefs d'établissement, les parents d'élèves n'en veulent pas. Alors pourquoi s'entêter ?

Avez-vous constaté une évolution de la position du nouveau gouvernement sur la réforme des rythmes scolaires ?

Sur la forme, on peut remarquer que Benoît Hamon est toujours plus agréable que Vincent Peillon qui était un modèle de suffisance. Et Manuel Valls semble vouloir faire du dialogue et de la concertation notamment avec le Parlement sa marque de fabrique.

Mais sur le fond, absolument rien n'a changé. Il paraît invraisemblable, au moment où le gouvernement lance son programme de réductions des dépenses publiques et que les dotations aux collectivités locales diminuent de 15 %, en trois ans, de remettre une charge supplémentaire d'un milliard d'euros sur les communes ! D'autant que l'impact n'est pas le même sur les finances que l'on soit maire d'une grande métropole ou d'une petite ville rurale.

Appliquez-vous ces nouveaux rythmes scolaires à Provins où vous êtes maire ?

Non. Nous avons estimé que pour notre commune de 13 000 habitants, l'application de la réforme nécessitait 85 animateurs à recruter pour des contrats de trois quarts d'heure d'activité par jour. Soit l'équivalent de six points d'impôts locaux. C'est cher pour faire de la halte-garderie ou des sculptures en pâte à sel. Les enseignants n'en veulent pas, les chefs d'établissement non plus, ni même les parents d'élèves. Alors pourquoi s'entêter ?

Que conseillez-vous au nouveau ministre de l'Éducation Benoît Hamon ?

Qu'il profite de la démission brutale du directeur de l'enseignement scolaire pour vraiment tout remettre à plat. A minima, il faudrait donner un délai supplémentaire d'une année. Ce pourrait

d'ailleurs être l'occasion pour Benoît Hamon de tirer les enseignements de l'application de la réforme dans les communes qui l'ont déjà adoptée. Mais je préconise surtout que le choix soit laissé aux maires d'appliquer ou non ces nouveaux rythmes. Que les rares communes qui sont prêtes et qui souhaitent l'appliquer, le fassent. Mais que le temps et la liberté aux autres soient laissés aux autres.

Ce n'est pas une opposition sur le principe, mais sur ses modalités d'application ?

À titre personnel, je suis opposé à cette réforme. Son coût ne me paraît pas justifié, surtout au regard du bénéfice qu'en tirent les enfants. Combien de parents se plaignent déjà de voir leurs enfants épuisés après ces semaines à rallonge et ces journées désorganisées !

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN-BAPTISTE GARAT

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

01.49.04.01.85 - annonces@osp.fr

92

Vente aux Enchères Publiques sur licitation, le Jeudi 05 juin 2014 à 14h30 au TGI de NANTERRE, 6 rue Pablo Neruda - Salle B

EN 1 LOT à VANVES (92), 33 rue Henri Martin

UN APPARTEMENT au 7^{ème} étage de deux pièces composé d'une entrée, salle à manger, chambre, salle de bains, cuisine et water-closets. Au sous-sol : UNE CAVE.

MISE À PRIX : 140.000 Euros - Occupé

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges. S'adresser pour tous renseignements : Maître Jean-Yves TOULLEC, Avocat au Barreau des Hauts de Seine, y demeurant 66 avenue François Arago - 92000 NANTERRE - Tél. : 01.56.05.76.46 - Fax : 01.56.83.98.91 - Au Greffe du Juge de l'exécution du TGI de NANTERRE, où le cahier des conditions de vente a été déposé - Internet : www.licitor.com

Pour les visites, veuillez contacter le Cabinet TOULLEC.

75

Vente aux Enchères Publiques au Tribunal de Grande Instance de Paris (75),

4, boulevard du Palais à PARIS 1^{er} - Jeudi 5 juin 2014 à 14h - A PARIS (15^{ème}),

135-137 rue Saint Charles, 57-59 rue de la Convention et 18-22 rue Lacordaire

En un Lot - (Occupé) - un LOCAL PROFESSIONNEL actuellement

à usage médical de 89,32 m² et un emplacement de voiture

MISE À PRIX : 200 000 € outre les charges.

Renseignements : Maître Ali EL ASSAAD, avocat au barreau de Paris y demeurant 9 rue Jean-Baptiste Pigalle, 75009 Paris - Tél : 01.44.70.74.00 Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Paris où le cahier des conditions de vente peut être consulté.

Sur les lieux pour visiter le mardi 27 mai 2014 de 10h à 11h



Nouveau revers pour les rythmes scolaires

La communauté éducative a rejeté lundi le projet « Hamon ». Mais son avis est purement consultatif.

CAROLINE BEYER @BeyerCaroline

ÉDUCATION Le geste très politique de Benoît Hamon n'aura donc pas fait bouger les lignes. Son projet de texte sur les rythmes scolaires, appelé à compléter le « décret Peillon » de janvier 2013 en introduisant des assouplissements à l'adresse des communes, a été rejeté hier en Conseil supérieur de l'éducation (CSE), avec 31 voix contre, 3 pour et 27 abstentions. Cette instance représentative de la communauté éducative (enseignants, parents, élus...) avait aussi rejeté massivement le texte de Vincent Peillon (23 contre, 5 pour, 30 abstentions et 14 refus de vote). Sans que son avis, purement consultatif, soit suivi. Il n'y a donc pas de raison qu'il le soit davantage aujourd'hui.

Comme en janvier, aucun syndicat d'enseignants ne s'est prononcé favorablement. Le texte de Benoît Hamon, tout en maintenant cinq matinées de classe hebdomadaire - soit le fameux mercredi matin -, autorise « à titre expérimental » des semaines de huit demi-journées au lieu de neuf, pour regrouper les trois heures d'activités périscolaires en un après-midi. Un schéma qui, explique-t-on, permettra aux communes d'organiser plus facilement le nouveau temps périéducatif. Et qui pourrait du même coup satisfaire les enseignants, en leur libérant un après-midi. En contrepartie de quoi, les journées des écoliers resteraient étendues sur six heures. Un statu quo qui fait bondir les défenseurs de la réforme des rythmes. Car celle-ci n'affichait-elle pas précisément une déconcentration du temps scolaire afin de gagner en qualité d'apprentissage? « Une journée de six heures, ce n'est pas un bon signe », commente Christian Chevalier, secrétaire général de l'Unsa, avant

d'évoquer « une réponse politique à des tensions opposant une partie des élus au gouvernement ».

Ironiquement, les représentants des élus, dont on aurait attendu un vote positif, n'étaient pas là... Une absence relevée par le directeur de cabinet de Benoît Hamon, qui présidait la réunion, en l'absence du directeur général de l'enseignement scolaire, Jean-Paul Delahaye, ce proche de Peillon, démissionnaire la semaine dernière.

Seules les positions des fédérations de parents ont finalement évolué. La Peep, classée à droite, qui a voté pour, salue « un cadre assoupli et un changement de point de vue du ministère sur les rythmes



« Nos militants vivent ce décret comme une trahison »

PAUL RAOULT, PRÉSIDENT DE LA FCPE

scolaires ». Tandis que la FCPE, à gauche, s'est prononcée contre. Un comble pour le nouveau ministre de l'Éducation, issu de l'aile gauche du Parti socialiste. « Nous n'avons pas voté contre le gouvernement ou le ministre », tempore Paul Raoult, le président de la FCPE, qui ne cache pas cependant sa déception. « Où est l'intérêt des enfants? Nos militants, qui défendent la réforme depuis des mois sur le terrain, vivent ce décret comme une trahison », explique-t-il. Le texte, qui sera présenté en Conseil des ministres dès le 7 mai, s'adresse a priori aux 6% de communes qui n'ont pas encore rendu leur projet d'organisation des nouveaux rythmes. Mais, selon Paul Raoult, qui dit recevoir beaucoup d'appels d'élus, d'autres pourraient se précipiter sur ce schéma soufflé, au fond, par le ministère. ■

Rythmes scolaires : le « crash test » de Benoît Hamon

Le projet de décret censé assouplir le cadre posé par l'ancien ministre Vincent Peillon est discuté lundi par le Conseil supérieur de l'éducation

Je suis le ministre qui doit réussir la réforme des rythmes, la faire passer... Je ne veux pas être responsable de désordres à la rentrée. En terminant par ces mots, pas loin de l'autojustification, sa première visite dans une école primaire, à Lieusaint (Seine-et-Marne) vendredi 2 mai, le nouveau ministre de l'éducation nationale, Benoît Hamon, a donné le ton. Non, son « décret complémentaire » sur les rythmes scolaires, soumis à l'avis du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) lundi 5 mai, ne se substituera pas au « décret Peillon » qui reste la règle, même s'il donne du lest aux collectivités en les autorisant à regrouper les activités périscolaires sur une demi-journée.

Oui, il préservera l'intérêt des enfants, puisqu'il rétablit cinq matinées de classe, en laissant les villes et la communauté éducative choisir si elles préfèrent le mercredi matin travaillé ou le samedi. Au prix d'une concession d'envergure : le retour possible à des journées de six heures – contre lesquelles tous les chronobiologistes, ou presque, ferraillent depuis des décennies. Son prédécesseur, Vincent Peillon, avait inscrit dans le marbre une journée d'école de « 5 heures 30 maximum », tout en autorisant les communes, sur dérogation, à aller au-delà – ce qu'a par exemple choisi de faire Paris deux fois par semaine. Benoît Hamon prend le risque d'élargir la brèche par le biais d'« expérimentations » consenties pour trois ans.

S'il a pensé cet « assouplissement » pour les 6 % de communes qui n'ont pas encore rendu leur projet d'emploi du temps pour septembre, ou pour celles qui, comme Epinal, Munster (Haut-Rhin) ou Lomme (Nord), ont une organisation qui n'entre pas « dans les clois » du décret Peillon mais en respecte « l'esprit », il est trop tôt pour savoir combien de villes seront tentées de saisir la perche. D'autant que les délais, fixés au 6 juin, sont serrés. Seront-elles un bon millier, comme on l'escompte rue de Grenelle, ce qui permettrait de parachever partout, ou pres-

que, le retour à la semaine de quatre jours et demi en septembre ? Ou davantage, comme le suggère la fronde de certaines villes principalement de droite – dont Marseille qui a voté un moratoire –, ce qui fragiliserait considérablement une réforme qui a déjà coûté leur poste à Vincent Peillon et à son bras droit, Jean-Paul Delahaye ?

En attendant que les estimations se précisent, Benoît Hamon prend le risque de faire quelques déçus dans le « camp des réformateurs », syndicats, fédérations de parents, associations... sans contenter ceux qui, comme le SNUipp-PSU, majoritaire parmi les professeurs des écoles, continuent de réclamer la réécriture pure et simple du décret.

C'est un vote de défiance qui s'annonce au CSE, ce lundi, avec

une majorité attendue d'abstentions et de voix défavorables, y compris de la part d'organisations – SE-UNSA, SGEN-CFDT, FCPE – qui n'ont cessé, depuis que le candidat Hollande en a fait une promesse de campagne, de soutenir les nouveaux rythmes. L'approche des élections professionnelles, en décembre, joue sans doute aussi sur ce repositionnement. « On nous parle d'expérimentations, mais ce sont en réalité des dérogations qui ne disent pas leur nom, estime Frédéric Sève, du SGEN-CFDT. Soit elles seront une poignée et permettront effectivement de tourner la page de la semaine de quatre jours, soit elles deviendront la norme... » Le modèle qui se dessinerait alors, selon ce syndicaliste, serait une semaine de 24 heures de

coûts avec trois journées de 6 heures, deux matinées de 3 heures, et un après-midi d'activités périscolaires dont il redoute qu'il ne soit placé le vendredi. « On cumulerait les journées longues de la semaine Darcos et la semaine bien remplie façon Peillon », lâche-t-il.

Plus virulent, Paul Raoult, à la tête de la fédération de parents FCPE, dénonce un « drôle de retour en arrière » : « Libérer un après-midi pour le périscolaire à la place du mercredi matin travaillé, c'est de facto revenir à la semaine de huit demi-journées. Je doute, vu les délais, que beaucoup de communes soient tentées de le faire en septembre 2014, mais qui sait les années d'après ? »

Autre risque encouru par Benoît Hamon : celui de dérouter,

avec cette valse des décrets, les 4 000 maires pionniers dans l'application de la réforme – ceux qui ont sauté le pas dès 2013, parfois contre l'avis de leur électoralat – sans que les 20 000 qui doivent encore s'y atteler ne reviennent à la baisse leurs demandes (une aide financière de l'Etat « pérennisée » et « ajustée »). Dans un contexte de baisse des dotations, l'Association des maires de France (AMF) estime le coût du changement de rythmes entre 900 millions et 1 milliard d'euros. Le premier ministre, Manuel Valls, pourrait s'exprimer sur le sujet en conseil des ministres, le 7 mai, selon l'AMF.

« Il fallait faire un geste politique, un compromis au lendemain des élections municipales, et assouplir le cadre de la réforme à l'heure

où l'on demande aux villes un effort non négligeable, cela n'a rien d'insensé », analyse de son côté l'ancien recteur Christian Forestier. Ce haut fonctionnaire connaît sans doute mieux que quiconque les aléas et les enjeux de la réforme des rythmes scolaires : il a coprésidé le « comité de pilotage » sur le sujet mis en place sous Nicolas Sarkozy, en 2010, avant d'animer la « grande concertation » convoquée par Vincent Peillon, à l'été 2012. « C'est une sorte de crash test qui va se jouer, prédit-il, et de l'utilisation qui sera faite du décret complémentaire, on verra bien

« On nous parle d'expérimentations, mais ce sont en réalité des dérogations qui ne disent pas leur nom »

Frédéric Sève
secrétaire général
SGEN-CFDT

quels sont nos choix de société. Des choix qui mettent l'intérêt des enfants au premier plan... ou pas. Chaque fois que l'on choisira de libérer le vendredi après-midi et le samedi matin, on affichera très clairement que le confort des adultes l'a emporté... »

C'est que l'intérêt des enfants, si souvent invoqué, est aussi très facile à perdre de vue, rappelle l'historien Claude Lelièvre. « Il suffit de se rappeler les résultats de la consultation de 40 000 conseils d'école organisée en 1994 par François Bayrou », alors ministre de l'éducation nationale, raconte-t-il. La « libération » du samedi matin, avec pour corollaire le raccourcissement des congés, fut approuvée par 39 % des conseils. Surtout, 20 % se prononcèrent pour un scénario de quatre journées de classe... à 6 h 30. « Ce qui a été plébiscité, c'est ce qui est le plus éloigné des préconisations des chronobiologistes, conclut l'historien. C'était il y a vingt ans... et on a préféré l'oublier. » ■

MATTEA BATTAGLIA



Premier déplacement dans une école du ministre de l'éducation nationale, à Lieusaint (Seine-et-Marne), le 2 mai. (ÉRIQUE MAÏS/SIPA)

(suite)

La réforme en trois dates

Le décret « Peillon » du 24 janvier 2013 précise le cadre de la nouvelle organisation du temps scolaire : l'étalement des 24 heures de classe hebdomadaires sur 9 demi-journées, incluant le mercredi matin ; une journée de 5 heures 30 maximum, une demi-journée de 3 heures 30 maximum. L'ajout de 3 heures de classe le mercredi peut permettre d'alléger les autres jours en moyenne de 45 minutes. Des dérogations, comme le choix du samedi matin au lieu du mercredi, sont prévues.

A la rentrée 2013, 4 000 communes sur les 24 000 possédant une école ont adopté la semaine de 4,5 jours. L'Etat leur verse 50 euros par enfant et par an, 90 euros pour celles en difficulté ; la CAF est aussi mise à contribution. Mais 77 % des communes ont du mal à financer la réforme.

A quatre mois de la rentrée, 94 % des communes ont rendu leur projet d'organisation de la semaine ; 6 % ne l'ont pas fait.

FORMATION CONTINUE

Master 2 Management du tourisme

<http://bt.ly/m2tourisme>

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
BUSINESS SCHOOL

Pour les chronobiologistes, l'intérêt de l'enfant ne doit pas être perdu de vue

CERTAINS SONT UN PEU désabusés, d'autres ne cachent pas leurs regrets, mais tous les chronobiologistes que *Le Monde* a sollicités voient dans le projet d'assouplissement de la réforme des rythmes un intérêt premier : celui de tor- dre le cou définitivement à la semaine de quatre jours. « Depuis des années, des décennies, on sait ce qui ne va pas : des journées d'école trop longues, une année trop courte, des petites vacances insuffisantes et des programmes surchargés », résume Yvan Touitou, membre de l'Académie de médecine.

Avec six heures d'école par jour, 144 jours par an – contre 187, en moyenne, dans les pays de l'OCDE –, la France détient depuis la réforme Darcos (2008) un double record peu enviable : celui de la journée la plus longue et de l'année scolaire la plus condensée. « Inscrire dans le marbre que c'en est fini de la semaine de quatre jours, c'est une excellente chose, estime Yvan Touitou, même si les modalités ne sont pas entièrement satisfaisantes pour le scientifique que je suis. »

Les spécialistes des rythmes de l'enfant pointent notamment du doigt un retour à la journée de 6 heures, rendu possible à titre expérimental par le décret complémentaire du ministre de l'éducation nationale, Benoît Hamon. « Nous ne préconisons pas plus de 4 heures et demie de cours par jour en primaire, et 3 heures et demie en maternelle, rappelle Hubert Montagner, ancien directeur de recherche à l'Inserm. Vincent Peillon avait bien voulu nous

entendre sur ce point, même si ce qu'il a proposé reste à nos yeux insuffisant » – le décret du 24 janvier 2013, qui reste la règle, prévoit des journées de 5 heures et demie en classe au maximum.

« Pour évacuer leurs problèmes, qu'ils soient familiaux ou scolaires, les écoliers doivent pouvoir bénéficier, chaque jour, d'un temps périscolaire, reprend M. Montagner, une respiration quotidienne pour libérer leur créativité, révéler à eux-mêmes et aux autres leur potentiel. » Or, là encore, l'assouplissement du cadre réglementaire tel qu'il se dessine ne va pas dans ce

« Inscrire dans le marbre que c'en est fini de la semaine de quatre jours est une excellente chose »
Yvan Touitou

sens puisqu'il permet de regrouper sur un après-midi les activités périscolaires. Une demande exprimée par des communes rurales notamment, où il semble difficile de recruter des animateurs pour des ateliers d'une heure.

« On entend parler, ces derniers jours, du vendredi après-midi qui serait totalement libéré pour ces ateliers, s'inquiète François Testu, spécialiste de la psychologie de l'enfant. Comme ces activités ne sont pas obligatoires, certains écoliers pourraient se retrouver, dans le pire des cas, avec une coupure en fin de semaine de deux jours et

demie, week-end compris. »

Devant la difficulté rencontrée par certaines communes pour mettre en musique le décret Peillon, François Testu voit aussi un « problème de mentalité ». « Certaines refusent l'idée même de coéducation, dit-il, autrement dit que l'éducation puisse être l'affaire de tous, et pas que des enseignants, même s'ils ont un rôle central à jouer, aux côtés des animateurs, des associations... » Lui n'entend pas céder au pessimisme, estimant que « sans doute moins de 10 % des communes » seront tentées par les expérimentations. Ces spécialistes veulent aussi voir « du positif » dans le décret Hamon. En particulier la possibilité offerte aux villes d'opter « indifféremment » pour un retour en classe le samedi matin ou le mercredi. La première hypothèse a la faveur des chronobiologistes, car elle permet de réduire d'autant la coupure des longs week-ends qui diminue la vigilance des enfants les lundis et mardis.

Le fait que les communes puissent réduire la durée de la semaine d'école – de 24 heures hebdomadaires actuellement à 23, voire 22 heures – en rognant sur les congés ne les émeut pas plus que ça... « à condition de grignoter sur les vacances d'été, et de ne surtout pas toucher aux petites vacances », prévient Yvan Touitou, qui défend le calendrier alternant sept à huit semaines de classe et deux semaines de repos.

La chronobiologiste Claire Leconte, dont la voix détonne un peu, rejette en bloc les décrets

Peillon et Hamon, deux textes qui « rigidifient », selon elle. « les temps scolaires ». Dans la ligne de mire de cette chercheuse, la « déconstruction de la semaine en demi-journées ». Le matin, les cours ne doivent pas durer plus de 3 heures et demie, sauf dérogation, « alors que c'est justement dans la première partie de la journée que les élèves mémorisent le mieux », regrette-t-elle. Ce découpage strict « qui n'existait plus depuis Jules Ferry », ironise M^{me} Leconte, « res-

treint la liberté d'innover des professeurs » et rate par la même occasion son but : celui d'offrir l'opportunité aux enseignants de repenser leurs pratiques pédagogiques. Moins alarmiste, Hubert Montagner n'en regrette pas moins qu'on « s'éloigne, avec le temps, de l'intérêt des enfants, souvent considérés comme des pions que l'on déplace sur des échiquiers politiques et économiques ».

EMMA PAOLI
ET M. BA.

MONDE
diplomatique
www.monde-diplomatique.fr

MAI 2014

RADIO PUBLIQUE

« Il faut rapprocher le micro de la fenêtre »

Par Daniel Mermet

MONDE
diplomatique

Chaque mois, avec *Le Monde diplomatique*, on s'arrête, on réfléchit.

Chez votre marchand de journaux, 28 pages, 5,40 €



Le pouvoir miné par les rythmes scolaires

Une piètre diversion politique et pédagogique

Bruno Mattéi

Professeur de philosophie honoraire à Lille

La question des rythmes scolaires revient périodiquement empoisonner le débat éducatif depuis trois décennies. A peine nommé, le nouveau ministre, Benoît Hamon, a annoncé (dans un entretien au *Monde* du 26 avril) qu'il va incessamment déminer le dossier qui embrase la plaine depuis un an. On attend maintenant son décret final, qui devrait aligner pour la rentrée « 100 % des enfants aux nouveaux rythmes ».

On pourrait à bon droit s'étonner que la question des rythmes scolaires occupe depuis un an le devant de la scène de la « refondation de l'école », laquelle nous annonçait, il y a dix-huit mois, non seulement « la refondation de l'école de la République, mais de la République par l'école ». Une si auguste mission aurait dû entraîner un vrai débat national qui nous élève jusqu'à la question des fins, des valeurs et d'un grand projet reformulé de notre école en crise d'elle-même depuis des décennies. Mais ce débat collectif n'ayant pas eu lieu, à quelques exercices rhétoriques près, force est de constater que nous avons droit, en lieu et place, de voir ressortir de la réserve le serpent de mer des rythmes scolaires ! Et depuis, un embrouillamini incessant de polémiques s'est installé.

On fera ici l'hypothèse qu'autant de bruit et de fureur, plutôt que l'effet, comme il s'est dit des malades du brouillon et tartarin ministre congédié Vincent Peillon, sont le symptôme plus profond d'un aveu et non-dit subliminal d'une « refondation de l'école » en forme de trompe-l'œil et de faux-semblant. Et déjà ce qui ne va pas du tout, c'est l'usage de la notion de rythme scolaire pour penser l'organisation du temps des apprentissages, au titre, bien entendu, de « l'intérêt de l'enfant », de son « épanouissement » personnel et de la « réussite scolaire de tous » !

Qu'il existe des rythmes qualifiés de « biologiques », des rythmes du vivant et du vivant humain, que nous soyons « remontés comme des horloges », de certains philosophes présocratiques aux modernes chronobiologistes, cela est avéré. Mais il est déjà bien plus hasardeux de parler de « rythmes psychologiques » qui assigneraient en particulier les apprentissages scolaires et les fonctions psychiques qui leur sont rapportées à des temps dédiés, plus propices à des effets d'apprentissage attendus. On ne peut en vérité se recommander d'aucune étude scientifique qui en attesterait.

Les « chronopsychologues » d'ailleurs le concèdent volontiers, dès lors qu'on ne cherche pas à utiliser leurs études à des fins institutionnelles ou politiques. « Les relations entre rythmes d'activité biologique et rythmes de performances attentionnelles, cognitives ou mémorielles sont loin d'être clairement définies », résume l'auteur du « Que sais-je ? *La Chronopsychologie* ».

Franchir alors un pas supplémentaire qui consiste à dire qu'il y aurait des « rythmes scolaires » relève cette fois de l'abus de langage, d'un coup de force idéologique et politique avec toutes les confusions qui en résultent et dans lesquelles nous sommes embourbés. L'organisation d'un temps scolaire et des apprentissages qui s'y déroulent doivent d'abord poser la question de savoir quel est le projet collectif partagé, l'œuvre d'hu-

manité qu'une société s'assigne pour éduquer ses enfants. Mais quand « aujourd'hui, on enseigne sans but comme on produit sans but, comme on vit sans but, les textes officiels avec leurs poncifs ne servent que de cache-misère », comme l'écrivait Olivier Reboul, philosophe majeur de l'éducation.

Autrement dit, quand on n'a rien à dire concernant un projet d'éducation humanisant, « occupons-nous » avec les rythmes, et, si on croit aux vertus conjuguées de la pensée magique et de la poudre de perlimpinpin, il en ressortira forcément quelque chose de meilleur... Sauf que la diversion devra bien finir à la longue par s'éventer. Et donner à voir que ce qui prévaut à l'école depuis toujours, ce ne sont pas les rythmes d'un système éducatif vivant, mais des « cadences », qui pour le coup sont bel et bien « scolaires ».

Faut-il rappeler que l'école républicaine s'est construite, par étapes, mais sous les déclinaisons de l'unique forme institutionnelle et organisationnelle des « cadences ». « Cadences militaires » de « l'école caserne », « cadences industrielles » du « taylorisme scolaire », dont la dernière déclinaison correspond à la démocratisation de masse dans sa variante néolibérale et managériale, qui fait corps avec elle aujourd'hui. Mais l'état présent de crise critique de l'éducation sup-

Une si auguste mission aurait dû entraîner un vrai débat national qui nous élève jusqu'à la question des fins, des valeurs et d'un grand projet reformulé de notre école en crise

pose en urgence, pour ne pas risquer l'implosion du système, l'ajustement de quelques correctifs. Il s'agit, s'il se peut, de passer en douceur des « cadences infernales » à ce qu'on pourrait appeler des « cadences assouplies ». « Assouplissement » : n'est-ce pas d'ailleurs le maître mot de la petite musique qu'on nous sert sur les rythmes scolaires. « Assouplir les rythmes », chacun a ce mot à la bouche, à commencer par Benoît Hamon, qu'on devrait nommer ministre de « l'assouplissement national ». Et chacun, dès lors, syndicats d'enseignants, communes, et autres partenaires éducatifs, de réchérir sur l'assouplissement. « Ce décret n'est pas encore assez souple », affirme dans le *Journal du dimanche* (27 avril) le secrétaire général du Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles (Snuipp), majoritaire dans le premier degré ; d'autres réclament et sont en voie d'obtenir des expérimentations pour assouplir en rond et dans leur coin, tandis que de multiples communes récalcitrantes revendiquent le droit à l'assouplissement final de « pas de rythmes du tout » !

Voilà à quoi aboutira, quand de l'échauffement des esprits sera retombé, l'embrouille des faux rythmes scolaires. D'ailleurs, n'est-ce pas ce que notre impétrant ministre est en train de nous annoncer de sa voix assouplie en nous délivrant ce double message. A la rentrée je ne veux voir qu'un seul rythme, mais « ce sera bien entendu à la carte, à chacun son rythme » !

Comme quoi un mensonge d'Etat, même et surtout subliminal, reste quand même difficile à faire avaler. Ce qui serait d'ailleurs une bonne nouvelle, mais à condition que les « assouplis » de tous bords refusent de s'allonger sur le « lit de Procuste » de l'état éducateur... pour ne pas s'y « assoupir ». Mais plutôt, et à toutes fins utiles, tenter de s'y « réveiller » ! ■

À chaque fédération son stade



Donner aux trois grandes fédérations (football, tennis et rugby) la gestion de leur enceinte principale comme le Stade de France, Roland-Garros ou le futur grand stade, qui sera construit à Ris-Orangis (Essonne), permettrait à l'État et aux collectivités locales de faire d'importantes économies. (Photo Nicolas Luttau/L'Équipe)

Et si les « grosses » fédérations étaient propriétaires ou gestionnaires de leur enceinte ? C'est l'une des idées fortes d'un rapport sénatorial qui sera bientôt présenté à la ministre des Sports.

LES RAPPORTS sur le sport se suivent et... se rangent dans les placards. Les sénateurs Michel Savin (UMP, Isère) et Stéphane Mazars (Rassemblement démocratique et social européen, Aveyron), auteurs de *Sport professionnel et collectivités territoriales : l'heure des transferts*, le savent bien. Mais ils espèrent quand même « *bousculer les idées* », selon l'expression de Michel Savin, grâce aux trente propositions qui concluent le rapport. Celles-ci devraient être présentées courant juin en séance publique devant Najat Val-laud-Belkacem, ministre en charge de la Jeunesse et des Sports. « *Nous encourageons les clubs et surtout les fédérations à devenir gestionnaires de leurs équipements ou carrément propriétaires* », explique l'élus. Un projet qui permettrait à l'État de faire des économies. Plus facile à dire qu'à faire, comme l'illustrent ces trois propositions tirées du rapport.

PROPOSITION 20

« Encourager la Ville de Paris à céder à la FFT le stade de Roland-Garros »

« *Sur les 340 M€ que coûte l'extension de Roland-Garros, la Ville de Paris doit apporter 20 M€. Mais pourquoi ne pas laisser la Fédération financer la totalité des travaux ? La Fédération française de tennis (FFT) pourrait être propriétaire du stade ou gestionnaire avec une redevance d'exploitation* », estime Michel Savin. Une proposition bien accueillie du côté de la Fédération. « *Cette idée est très intéressante. Roland-Garros a vocation à rester à la porte d'Auteuil pour toujours, donc, on devrait être chez nous. Mais je ne vais pas profiter de cette proposition sénatoriale pour aller voir Anne Hidalgo (nouveau maire de Paris) et lui demander de nous céder le site* », sourit Gilbert Ysern, directeur général du tournoi, qui sait qu'une telle démarche a peu de chances d'aboutir.

En revanche, le dirigeant estime que la FFT, en tant que propriétaire de l'événement Roland-Garros et principal investisseur de son extension, « *ne devrait pas payer de loyer* ». Selon la convention d'occupation d'une durée de cinquante ans signée en 2013 entre la Ville de Paris et la FFT, cette dernière verse une redevance annuelle, dont le calcul est indexé sur son chiffre d'affaires, et actuellement comprise entre 7 et 8 M€. La FFT prévoit de financer l'extension du stade prévue dès 2017 pour moitié par ses fonds propres et pour l'autre moitié par l'emprunt.

PROPOSITION 21

« Reconnaître l'intérêt pour le rugby français du projet de "grand stade" de la FFR sous réserve que celle-ci puisse le financer »

« *L'avantage d'une fédération comme celle du rugby, c'est qu'elle dispose quasiment d'un Championnat fermé avec les matches du Tournoi des Six Nations, la tournée d'automne, la finale du Top 14 et les affiches des clubs parisiens. Elle n'a pas les aléas du club qui monte ou qui descend, le risque est donc mesuré* », analyse Michel Savin. Une analyse partagée à 100 % par les dirigeants de la FFR, qui planchent depuis 2009 sur le projet d'un grand stade de 82 000 places et ont opté en 2012 pour le site de l'ancien hippodrome de Ris-Orangis (Essonne). Le plan de financement n'est pas encore bouclé, mais il prévoit de puiser 200 M€ dans les fonds propres de la Fédération et d'emprunter les 400 M€ restants. Le modèle est celui de la future enceinte de Lyon, seul stade 100 % privé de l'Euro 2016, avec un retour sur investissement calculé sur vingt ans grâce aux recettes générées par le stade, hors billetterie. Ce stade « multisports », équipé d'un toit rétractable et d'une pelouse amovible, pourrait voir le jour en 2019 mais reste dépendant de l'aménagement des transports en commun. « *Les fédérations qui ont les moyens doivent s'assumer. La FFR demande juste qu'on ne lui mette pas des bâtons dans les roues* », souligne-t-on au siège de Marcoussis.

PROPOSITION 22

« **Examiner la possibilité pour la FFF de devenir propriétaire du Stade de France** »

« *Nous lançons l'idée que la Fédération française de football (FFF) soit propriétaire du Stade de France, qui reste un gouffre financier pour l'État* », annonce Michel Savin. La proposition a rebondi boulevard de Grenelle, au siège de la FFF. Sans trop faire de bruit. « *Ce n'est pas la priorité de la Fédération*, avoue son président Noël Le Graët. *Mais nous sommes prêts à étudier toute opportunité...* »

La possibilité d'une entrée de la FFF au capital du Consortium avait été évoquée lorsque l'État avait supprimé en 2013 son indemnité au titre de l'absence de club résident ; mais aucune discussion ne s'est engagée et il n'y a pas eu d'études sur le prix de l'enceinte dyonisienne. La FFF est liée au Consortium Stade de France via une convention qui court jusqu'en 2025 et qui lui coûte un peu moins de 5 M€ par an. Il est donc urgent d'attendre pour la fédération, concentrée sur l'Euro 2016 et qui va aussi faire jouer les Bleus dans les nouveaux stades construits pour la compétition.

80 M€ - LE MONTANT DES SUBVENTIONS

accordées par les collectivités territoriales aux clubs professionnels de football et de rugby que le rapport sénatorial souhaite supprimer en 2016-2017.

15 à 20 000 - LE NOMBRE DE PLACES DE LA FUTURE SALLE

que les sénateurs préconisent de construire en région parisienne. Elle serait exploitée en commun par les Fédérations de basket-ball, de handball et de volley-ball.

114 M€ - LE PACTOLE QUE L'ÉTAT A VERSÉ AU STADE DE FRANCE

au titre de l'indemnité pour absence de club résident depuis le début de son exploitation en 1998.

2017 - LA FFR A SIGNÉ,

le 19 septembre 2013, un accord de location pour 20 matches au Stade de France jusqu'en 2017 moyennant 1,3 à 1,5 M€ par rencontre.

TREC Ce week-end, le site de Mercoirol accueille une manche de la coupe d'Europe



Site de Mercoirol. Photo DR/

En partenariat avec la Ville d'Alès, le Syndicat mixte du Pays Cévennes et l'Office national des forêts, le Comité régional d'équitation Languedoc-Roussillon organise vendredi 9, samedi 10 et dimanche 11 mai, trois épreuves de Techniques de randonnée équestres de compétition (TREC) de haut niveau sur le site de Mercoirol, situé sur la commune de Laval-Pradel. Première régionale de cette envergure, le territoire Alès-Cévennes deviendra le temps d'un week-end, la capitale du TREC européen.

Discipline équestre se pratiquant en pleine nature, le TREC est né il y a une vingtaine d'années du désir de faire rencontrer les cavaliers de loisirs et les cavaliers de concours autour d'une même passion. Cette discipline se compose de quatre épreuves destinées à évaluer le couple "cheval/cavalier" : la présentation du cheval par le cavalier, le parcours d'orientation et de régularité, la maîtrise des allures et le parcours en terrain varié, qui constitue l'épreuve la plus visuelle pour les spectateurs.

Le site de Mercoirol a été retenu par Thierry Maurouard, Sélectionneur National de TREC de la Fédération Française d'Equitation et Délégué Technique de la Fédération Internationale du Tourisme Equestre, car il offre une multitude de possibilités tant sur le plan technique que sur sa capacité d'accueil des concurrents et du public attendu ainsi qu'un panorama imprenable sur les Cévennes.

Des épreuves pour le championnat de France et la coupe d'Europe

Les épreuves organisées sont inscrites au calendrier de la Fédération française d'équitation et de la Fédération internationale du tourisme équestre.

- Épreuve amateur élite : inscrite dans le circuit international « Coupe d'Europe », sous l'égide de la Fédération internationale de tourisme équestre (FITE) et national « Championnat de France », sous l'égide de la Fédération française d'équitation (FFE).

- Épreuve amateur 1 individuelle et épreuve amateur 1 par équipe : inscrites dans le circuit national « Championnat de France », sous l'égide de la Fédération française d'équitation (FFE).

Le programme de la compétition équestre

Vendredi 9 mai

14h : accueil des concurrents

17h : contrôle vétérinaire

Samedi 10 mai

8h : 1er concurrent au départ du "parcours d'orientation et de régularité"

19h : dernier concurrent à l'arrivée du "parcours d'orientation et de régularité"

19h : résultat du "parcours d'orientation et de régularité"

Dimanche 11 mai :

8h : contrôle vétérinaire

9h : 1er concurrent sur la "maîtrise des allures"

13h30 : 1er concurrent sur le "parcours en terrain varié"

18h : remise des prix



Rencontre ministérielle



Le nouveau secrétaire d'Etat chargé des sports Thierry Braillard, a effectué l'une de ses premières visites officielles lors des Finales de Coupes du Monde de saut d'obstacles et de dressage à Lyon. Accueilli par le président de la Fédération Française d'Equitation M. Serge Lecomte et le comité organisateur de l'évènement, M. Thierry Braillard a assisté au Grand Prix de Dressage et a remis le prix au

vainqueur de l'épreuve. Sophie Dubourg, DTN de la FFE, entourée de Serge Lecomte et des cadres techniques nationaux, a ensuite présenté les cavaliers français participants à cette compétition lors d'un moment d'échange et d'encouragement. Le secrétaire d'Etat s'est tout particulièrement intéressé à la préparation des sportifs et de leurs chevaux en vue de l'échéance majeure de l'année,

les Jeux Equestres Mondiaux FEI AlltechTM 2014 en Normandie. L'occasion également durant cette visite de rencontrer plusieurs acteurs de la filière équestre présentes sur le salon telles que l'Institut Français de Cheval et de l'Equitation, la Société Hippique Française, l'organisateur des Jeux Equestres Mondiaux et le Comité Régional d'Equitation de Rhône Alpes.



Equitation pour tous

Jusqu'au 31 août 2014, les poney-clubs et centres équestres de France proposent de s'initier aux plaisirs de l'équitation lors de 6 séances de découverte pour seulement 50 €.

« 6 séances pour mettre le pied à l'étrier », le slogan de l'opération résume la formule très accessible de ce programme d'initiation, mis en place par les clubs adhérents à la Fédération Française d'Equitation.

En proposant Equitation pour tous, ces derniers s'adressent aux millions de piétons, de 7 à 77 ans, intéressés par l'équitation et qui n'attendent qu'un déclic pour devenir cavaliers.

Pour trouver un club près de chez soi, rien de plus simple. Il suffit de se rendre sur le site internet <http://equitationpourtous.ffe.com> et de sélectionner un département sur la carte de France proposée.

Opération Equitation pour tous



Pour mettre ou remettre le pied à l'étrier une formule nationale de 6 séances au prix unique de 50 € est proposée dans certains centres équestres de l'Hexagone.

Jusqu'au 31 août 2014, certains poney-clubs et centres équestres de France proposent de s'initier aux plaisirs de l'équitation lors de 6 séances de découverte pour seulement 50 €. « 6 séances pour mettre le pied à l'étrier », le slogan de l'opération résume la formule très accessible de ce programme d'initiation, mis en place par certains clubs adhérents à la FFE.

Les six séances Equitation pour tous permettent à chacun de découvrir ou redécouvrir l'univers des centres équestres et poney-clubs. La formule s'adresse aussi bien à ceux qui ont toujours rêvé de débiter l'équitation qu'à ceux qui souhaitent se remettre à cheval après une période d'interruption.

Séance après séance, les apprentis cavaliers apprennent à connaître et s'occuper des poneys et chevaux. En selle, ils sont guidés dans leur progression par un enseignant qui leur fait découvrir le pas puis le trot et par là même de ressentir toutes les joies et les bienfaits de la pratique régulière de l'équitation.

Environ 2 à 5 clubs par département participent à cette opération nationale. Pour trouver un club près de chez soi il suffit de se rendre sur le site internet <http://equitationpourtous.ffe.com> et de sélectionner un département sur la carte de France proposée.

Ph. FFE

Le western s'invite aux Jeux mondiaux équestres en Normandie



Franck Perret qui effectue au haras du Pin un arrêt glissé avec son cheval lancé au galop

Équitation. Le reining, une épreuve de dressage issue de l'équitation western, sera au menu des Jeux mondiaux équestres qui se dérouleront en Normandie du 23 août au 7 septembre prochain. Reportage en coulisses.

«Cac, cac, cac.» Franck Perret, chapeau de cow-boy sur la tête, réalise un spin avec son cheval dans un manège sablé du haras du Pin (Orne). Dans cette figure, propre à l'équitation western, le cheval se déplace autour d'un pied postérieur pivot, pour effectuer plusieurs tours sur lui-même à 360° et à grande vitesse.

Sur sa selle western en cuir à haut pommeau, rênes longues, l'encolure relâchée, Franck Perret claque de la langue pour encourager sa monture à réaliser sa rotation. « *Le reining est une épreuve de dressage qui se pratique au galop avec des figures imposées* », explique Grégory Legrand, cavalier professionnel et l'un des leaders de la discipline en France. Cette épreuve sera prochainement présentée aux Jeux mondiaux d'équitation. « *Le reining vient à l'origine d'une discipline de travail des États-Unis pratiquée par les cow-boys*, résume Guy Duponchel, sélectionneur national dans la discipline pour les Jeux, qui a installé un ranch à la **Mailleraye-sur-Seine** (Seine-Maritime). *C'est devenu un loisir puis une épreuve de sport.* » Spins, slidings stop (arrêts glissés en ligne droite), le recul, les rollback (demi-tour au galop en pivotant sur les postérieurs), cercles... Lors de cette épreuve, chaque cavalier doit effectuer un parcours commun avec un nombre de figures à respecter. « *Dans cette discipline c'est le cheval qui exécute les manœuvres avec le plus de légèreté possible, pour que ça soit agréable à regarder. On peut stimuler l'animal avec la voix* », comme le wôa pour l'arrêter lors d'un sliding stop, relate Franck Perret, cavalier professionnel champion de France à plusieurs reprises et à la tête d'un ranch, Ride for émotion, à La Saussay (Eure-et-Loir).

Si les bases sont similaires à celles de l'équitation classique traditionnelle française, sa philosophie est complètement différente. « *Les chevaux sont plus à l'écoute, on n'en fait ce qu'on en veut*, explique Franck Perret. *On est le leader, le cheval nous suit.* » Ce résultat est le fruit d'un long travail de fond, qui nécessite à ce niveau de compétition, entre douze et quinze heures d'entraînement par jour.

Très peu développée il y a une quarantaine d'années en France, Guy Duponchel s'est attelé à faire connaître cette discipline, mais non sans mal au début... « *On était un peu moqué, notamment lors des premiers salons du cheval de Paris ; c'était l'époque de Dallas, on nous appelait J. R., Lucky Lucke*, se remémore le sélectionneur national. *Quand on est arrivé c'était tellement folklorique, beaucoup de gens nous disaient : Attends, je ne vais pas monter avec un chapeau et une selle de cow-boy.* »

UN CHEVAL AU BON MENTAL

Depuis Guy Duponchel et les autres précurseurs de l'équitation western, ont fait du chemin, l'épreuve est reconnue à la fédération française d'équitation (FFE) depuis 2007, elle a ses propres championnats de France, ses diplômes, ses entraîneurs... Et le Quarter horse - la race de chevaux idéale pour pratiquer le reining - est maintenant enregistré aux haras nationaux. « *C'est un cheval qui possède un très bon mental. On peut l'exciter intensément et une seconde plus tard, il peut être à nouveau calme* », décrit Franck Perret.

Si on veut devenir un excellent cavalier de haut niveau, il existe de très bonnes formations en France, mais pour s'imprégner de la culture, il faut aller aux États-Unis, le berceau de l'équitation western.

DOSSIER RÉALISÉ PAR ÉLISE KERGALE



Lamotte-beuvron

Cavaliers et chineurs attendus au parc équestre

Les 24 et 25 mai, cavaliers et chineurs se partageront le parc équestre de Lamotte-Beuvron. L'association VBCDT y organise deux jours de festivités. Au programme : concours de saut d'obstacles et vide-greniers (soutenu pour ce dernier par le comité des fêtes de Lamotte-Beuvron et l'association SOS Paspanga).

Le parc équestre fédéral accueille la quatrième étape du circuit grand régional Centre de saut d'obstacles. Tous les meilleurs cavaliers amateurs de la région Centre sont attendus en terre solognote pour se disputer les épreuves au programme de ces deux jours de compétition. Les cavaliers loir-et-chériens auront à cœur de se distinguer afin de cumuler le maximum de points lors de la seule étape qui se déroule sur leur département. Des épreuves réservées aux professionnels ainsi qu'aux jeunes chevaux sont également au programme.

Le dimanche pour la seconde

année, le parc équestre fédéral ouvrira ses portes aux exposants brocanteurs. Que vous soyez professionnels, amateurs, ou simplement à la recherche d'une sortie en famille, rendez-vous toute la journée sur le parc. Située le long des espaces de compétition, la visite des exposants permettra d'apprécier les exploits des cavaliers. « Cette année, VBCDT fête son 10^e anniversaire. Proposer un vide-greniers en même temps que le concours permet aux Lamottois de parcourir les allées de ce parc équestre fédéral, et de se réapproprier ce site qui fait désormais partie de leur patrimoine communal », explique Xavier Tirant, président de l'association VBCDT à l'initiative du projet.

Brocante : accueil des exposants à partir de 6 h (à partir de 8 h pour le public), pas de réservation. 2 € le mètre linéaire. Entrée libre. Renseignements à l'office de tourisme au 02.54.83.01.73.



9 mai 2014

Profitez de l'opération équitation pour tous

Découvrir l'équitation à moindre coût. C'est l'objectif de l'opération « Equitation pour tous ». Jusqu'au 31 août profitez de six séances d'initiation à un prix attractif. Dans la région 10 clubs proposent cette formule. Parmi ces clubs, le domaine équestre de Maruejols dans le Gard. Marie-Pierre Chartier Delaunoy en est la directrice.

<http://www.rtsfm.com/actu/1399632749profitez-de-loperation-equitation-pour-tous>





Insert téléphonique réalisé dans le cadre de l'Équitation pour tous en Midi-Pyrénées.

Il sera prochainement diffusé en ligne et également en rediffusion sur l'antenne de FREQUENCE LIVE Midi-Pyrénées

